

## Cotiser à un REER, une résolution à tenir pour la nouvelle année! – I

**E**N CE DÉBUT d'année, que nous vous souhaitons des plus prospères, nous vous proposons divers renseignements qui, nous l'espérons, vous guideront dans la planification de votre retraite.

Rappelons tout d'abord que le REER est un outil qui permet d'épargner, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux très intéressants. Outre une déduction du revenu imposable établie en fonction des cotisations versées, le détenteur du REER profite de revenus non imposés tant et aussi longtemps que les sommes d'argent investies demeurent dans le régime.

En ce qui concerne la déclaration de revenus pour l'année 2004, la date limite pour cotiser à un REER est le **1<sup>er</sup> mars 2005**. Il est possible d'y verser **18 %** des revenus admissibles de 2003, jusqu'à un maximum de **15 500 \$** moins le facteur d'équivalence (FE) dans le cas des personnes qui participent à un régime de pension agréé ou à un régime de participation différé aux bénéficiaires.

Trop d'investisseurs attendent encore la date limite pour faire leur contribution annuelle. Pourtant, plus nous investissons tôt, plus l'effet des rendements composés joue en notre faveur.

### Le rendement, c'est très important

Mais là n'est pas l'unique problème auquel font face les retardataires. En investissant à la date limite permise, trop de gens évaluent mal le placement qu'ils choisissent et pensent seulement à l'économie d'impôt qu'ils réalisent. C'est très dommage, car le rendement est aussi un élément extrêmement important à prendre en considération.

Le tableau permet d'évaluer la différence entre les revenus accumulés à raison de contributions

Nombre d'années	Rendement		
	6 %	7 %	8 %
10	216 560 \$	229 146 \$	242 505 \$
15	382 424 \$	416 765 \$	454 526 \$
20	604 387 \$	679 910 \$	766 055 \$
25	901 424 \$	1 048 985 \$	1 223 793 \$
30	1 298 926 \$	1 566 632 \$	1 896 361 \$
35	1 830 873 \$	2 292 659 \$	2 884 583 \$

annuelles de 15 500 \$ (maximum permis pour l'année d'imposition 2004) effectuées en début d'année, et dont les rendements annuels composés moyens sont respectivement de 6 %, 7 % et 8 %.

### Attention aux honoraires de gestion!

Si vous aviez le choix entre deux fonds équilibrés similaires offrant un rendement comparable et si les honoraires de gestion perçus dans ces fonds étaient de 1 % pour le premier et de 3 % pour le second, le premier fond serait plus avantageux, car la différence de 2 % profiterait à votre portefeuille. Dans le tableau ci-dessus, l'actif accumulé après 35 ans aurait été supérieur de 57 % (2,9 millions \$ contre 1,8 million \$).

Il est important de s'informer des honoraires de gestion même si vous cotisez à la dernière minute, car cette information vous sera très profitable par la suite. Si vous n'en tenez pas compte, vous vous pénaliserez.

### Cotisez dans le REER de votre conjoint

Enfin, si vous prévoyez toucher un revenu supérieur à celui de votre conjoint à la retraite, vous



## par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

### Épargne et investissement

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Fonds d'investissement

**Fonds FMOQ : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597**

### Programmes d'assurances

- Assurances de personnes
- Assurances automobile et habitation
- Assurances de bureau
- Assurance-médicaments et assurance-maladie complémentaires
- Assurances frais de voyage et annulation

**Dale-Parizeau LM : (514) 282-1112 ou 1 877 807-3756**

### Pro-Fusion « auto »

- Achat – vente
- Voitures neuves ou usagées
- Location
- Financement d'auto

**Pro-Fusion : (514) 745-3500 ou 1 800 361-3500**

### Téléphone cellulaire et téléavertisseur

Bell Mobilité Cellulaire : (514) 946-2884 ou 1 800 992-2847

### Carte Affinité – Master Card Or Banque MBNA

- Service à la clientèle : 1 800 870-3675
- M<sup>me</sup> Renée Carter : (514) 390-2159

### Tarifs hôteliers d'entreprise pour les membres de la FMOQ

FMOQ : (514) 878-1911 ou 1 800 361-8499

### Direction des affaires professionnelles

- D<sup>r</sup> Michel Desrosiers, directeur
- FMOQ : (514) 878-1911 ou 1 800 361-8499**

### Autres services

- Assurance-responsabilité professionnelle

auriez avantage à considérer la possibilité de cotiser à son REER.

Ce faisant, vous verserez des cotisations dans le REER de votre conjoint jusqu'à concurrence du montant maximal auquel vous avez droit, sans affecter pour autant ses droits de cotisation. Vous bénéficierez ainsi d'une déduction identique à celle que vous auriez obtenue si vous aviez cotisé à votre propre REER.

Toutefois, lorsque le temps sera venu d'encaisser le REER, seul le détenteur du régime (votre conjoint, le cas échéant) sera imposé sur le montant du retrait. En supposant que ses revenus annuels soient inférieurs aux vôtres, l'impôt à payer sera alors moindre que si le retrait avait été fait de votre REER. De plus, si votre conjoint est plus jeune que vous, l'argent pourra demeurer dans le REER plus longtemps, la limite étant fixée à la fin de l'année où le détenteur atteint l'âge de 69 ans. Pourquoi ne pas en profiter ?

Pour plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à relire les chroniques publiées en janvier et février 2004 dans *Le Médecin du Québec*, intitulées « Fractionner son revenu à même le REER de son conjoint », ou à visiter notre site Internet au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) (section « Articles publiés »).

Le mois prochain, nous poursuivrons cette chronique sur le REER avec d'autres éléments qu'il est intéressant de garder en mémoire et de mettre à profit. 📖

En tout temps, nous vous invitons à prendre contact avec les membres de notre équipe pour obtenir plus d'information concernant le régime enregistré d'épargne-retraite.

1111-1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3G 1R8  
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ;  
Télécopieur : (514) 868-2088

740-2954, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2  
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ;  
Télécopieur : (418) 657-7418

Courriel : [info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)  
Site Internet : [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929